

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2917

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Duchère - Avenant n° 1 au protocole de liquidation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Madame Zémorda Khelifi

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2917**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
Commission(s) consultée(s) pour information :
Commune(s) : Lyon 9ème
Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Duchère - Avenant n° 1 au protocole de liquidation
Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération ZAC de La Duchère fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Par délibération du Conseil n° 2004-1790 du 29 mars 2004, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention publique d'aménagement avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet de programme des équipements publics ainsi que le bilan financier prévisionnel de la ZAC de La Duchère à Lyon 9ème.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0884 du 18 octobre 2021, la Métropole a approuvé le protocole de liquidation de la ZAC de La Duchère à Lyon 9ème.

Les missions confiées à la SERL, dans le cadre du protocole de liquidation, comprennent l'achèvement de la commercialisation de l'îlot 33 et de l'aménagement de cet îlot jusqu'à la signature de l'acte authentique, ainsi que la liquidation comptable, foncière et administrative de la ZAC.

Le terme de ce protocole avait été fixé initialement au 31 décembre 2023.

À ce jour, le projet est très avancé, mais il ne pourra être totalement achevé dans le délai prévu au protocole.

Au vu du décalage de certaines opérations, les missions restant à réaliser dans le cadre du protocole sont les suivantes :

- poursuivre la commercialisation de l'îlot 33 ;
- liquidation foncière, comptable et administrative de l'opération :
 - . liquider administrativement les marchés,
 - . réaliser les remises d'ouvrages aux collectivités,
 - . rétrocéder toutes les emprises publiques,
 - . produire le bilan de clôture.

Il conviendrait à ce titre de proroger la durée du protocole de liquidation jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prorogation du protocole de liquidation de la ZAC de La Duchère à Lyon 9ème jusqu'au 31 décembre 2024,

b) - l'avenant n° 1 à conclure avec la SERL.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant n° 1 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312629-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
